Guide d'annotation des formes réfléchies en corpus

Lucie Barque, Marie Candito, Richard Huyghe

15 avril 2019 - v1.0

Contents

| 1 | Intr | oducti | on | 2 | | | |
|----------|---------------------------------|--------|---|----|--|--|--|
| 2 | Définition des types | | | | | | |
| | 2.1 | Cas d' | autonomie lexicale | 3 | | | |
| | | 2.1.1 | Intrinsèque | 3 | | | |
| | | 2.1.2 | Autonome | 3 | | | |
| | 2.2 | Cas de | e réflexivisation | 5 | | | |
| | | 2.2.1 | Réflexif | 5 | | | |
| | | 2.2.2 | Autocausatif | 6 | | | |
| | | 2.2.3 | Réciproque | 6 | | | |
| | 2.3 | Cas d' | 'effacement du sujet du V | 6 | | | |
| | | 2.3.1 | Médiopassif | 7 | | | |
| | | 2.3.2 | Anticausatif | 7 | | | |
| | 2.4 | Cas de | e synonymie | 7 | | | |
| | | 2.4.1 | Antipassif | 7 | | | |
| | | 2.4.2 | Parallèle | 8 | | | |
| | | 2.4.3 | Autobénéfactif | 8 | | | |
| 3 | Méthode d'attribution d'un type | | | | | | |
| | 3.1 | Princi | pes généraux | 8 | | | |
| | | 3.1.1 | Identification du seV | 8 | | | |
| | | 3.1.2 | Attestation et fréquence | 9 | | | |
| | 3.2 | Protoc | cole de décision | 9 | | | |
| | | 3.2.1 | Noeud 0: Protocole pour le réciproque | 9 | | | |
| | | 3.2.2 | Noeud 1: Protocole pour l'intrinsèque | 10 | | | |
| | | 3.2.3 | Noeud 2: Protocole pour l'antipassif, le parallèle ou l'autobénéfactif | 10 | | | |
| | | 3.2.4 | Noeud 3: Protocoles pour l'autonomie | 11 | | | |
| | | 3.2.5 | Noeud 4: Protocole pour évaluer le rôle respectif des sujets des seV et | | | | |
| | | | V | 15 | | | |
| | | 3.2.6 | Noeud 5: Protocole pour distinguer entre réflexif et autocausatif $$. $$. | 16 | | | |
| | | 3.2.7 | Noeud 6: Protocole pour distinguer entre médiopassif et anticausatif | 17 | | | |
| | 3.3 | Arbre | de décision | 19 | | | |

1 Introduction

La tâche d'annotation des verbes réfléchis consiste à attribuer à chaque forme seV rencontrée en corpus une étiquette rendant compte du type de verbe réfléchi en jeu. Ce type est déterminé par la relation entre la forme seV et le V sans le clitique réfléchi. On a schématiquement trois cas de figure, selon que ce V non réfléchi existe ou non, et dans le cas où il existe, selon que l'on dégage ou non une relation sémantique ou syntaxique régulière entre le seV et le V. En (1), se souvenir n'a pas de forme verbale non réfléchie correspondante (*souvenir $_V$). En (2) et en (3) en revanche, il existe une forme verbale non réfléchie correspondante (*accorder et défendre) mais qui n'est plus directement liée à la forme réfléchie dans le cas de accorder alors qu'elle l'est dans le cas de defendre.

- (1) Nous demandons à ce Parlement [...] d'aider l'humanité à toujours se souvenir des violences impunies, de chaque droit bafoué, de la place de Mai à la place Tienanmen. [europar-00194]²
- (2) Chacun s'accorde à souligner les avancées considérables réalisées en peu de temps par l'économie de marché dans le monde. [flmf7aa1ep-478]
- (3) Il apparaît que Nicolas Sarkozy était au courant de l'affaire dès septembre 2004, mais a gardé le silence sans chercher à se défendre jusqu'à début 2006. [frwiki-00470]

Point terminologique: Dans la suite du guide, nous appellerons

- ullet V correspondant la forme verbale non réfléchie associée à la forme seV considérée
- V (correspondant) apparenté la forme verbale non réfléchie liée sémantiquement et syntaxiquement à la forme seV considérée

La méthodologie générale employée pour l'annotation consiste donc, à partir d'une occurrence de seV en corpus, 1) à déterminer s'il existe un V correspondant à cette forme et 2) à déterminer si celui-ci lui est encore apparenté. S'il n'est pas apparenté, on précise ce qui permet de le dire, autrement dit, on explicite le cas d'autonomie pertinent parmi ceux pris en compte dans notre étude. Si au contraire le V correspondant est apparenté, on détermine la relation qui existe entre la forme seV et ce V.

Précisons bien ici que le terme V correspondant désigne une forme indépendamment (i) de son éventuelle polysémie, et (ii) du caractère apparenté ou non de ce verbe avec la forme seV. Un V correspondant est donc un lemme. Au cours de l'analyse, il se peut que les tests appliqués pour identifier le caractère apparenté ou non du V correspondant (et la relation en cas "d'apparentement") ne soient positifs que pour certains des sens du V. Les autres sens sont alors ignorés dans la suite de l'analyse. Par exemple, le V correspondant à la forme réfléchie en (2) est accorder, verbe relativement polysémique ("accorder une personne avec une autre", "accorder quelque chose à quelqu'un", "accorder un instrument", etc.). Lors de l'analyse, on déterminera les propriétés lexicales du seV en (2) $(quelqu'un\ s'accorde\ à\ faire\ quelque\ chose)$ et à partir de celles-ci, on cherchera à voir si il en existe de compatible du côté du V correspondant, éliminant au fur et à mesure de l'analyse, certains des sens de ce V.

Le guide est organisé de la façon suivante : la section 2 décrit les différents types retenus pour l'annotation, la section 3 décrit la méthode générale à adopter et les tests à appliquer

¹Dans toute la suite on utilise le terme "réfléchi" pour toute forme verbale employée avec le clitique se à une quelconque personne, en englobant toutes les catégories de formes réfléchies dont l'annotation est le sujet de ce guide. Le terme "réflexif" sera employé pour les formes dont le sens est réfléchi.

²Les exemples de ce guide sont soit construits, soit tirés des corpus Sequoia ou FTB, auquel cas ils sont suivis de leur identifiant.

| Autonomie | Réflexivisation | Promotion de l'objet | Quasi-synonymie |
|-----------------------|-------------------|----------------------|-----------------|
| Intrinsèque | Reflexif | Médiopassif | Antipassif |
| Autonome-syntaxe | Réciproque-de-V | Anticausatif | Parallèle |
| Autonome-sélection | Réciproque-de-seV | | Autobénéfactif |
| Autonome-aspect | Autocausatif | | |
| Autonome-figé | | | |
| Autonome-construction | | | |

Table 1: Types utilisés pour l'annotation

pour attribuer l'un de ces types à une forme seV donnée, en contexte, en terminant par une représentation du processus de classification sous forme d'un arbre de décision.

2 Définition des types

Au total, 15 types de seV, listés dans la table 1, sont utilisés pour l'annotation. On distingue les cas où la forme seVn'est pas ou n'est plus liée à un verbe non réfléchi (types listés dans la colonne 1 de la table 1 et décrits dans la section 2.1) des cas où la forme seV est apparentée à un verbe non réfléchi : il peut alors y avoir réflexivisation du procès (types listés dans la colonne 2 de la table 1 et décrits dans section 2.2), effacement du sujet du V (types listés dans la colonne 3 de la table 1 et décrits dans section 2.3), ou quasi-synonymie entre la forme réfléchie et son verbe apparenté (types listés dans la colonne 4 de la table 1 et décrits dans section 2.4).

2.1 Cas d'autonomie lexicale

2.1.1 Intrinsèque

Les seV qui n'ont pas (ou plus) de V correspondant sont dits intrinsèques. C'est le cas de $se\ méfier$ (4a) ou s'évertuer (4b), les formes méfier et évertuer non réfléchies n'existant pas en français contemporain.

- (4) a. Jusqu'à présent, l'école **s'est** plutôt **méfiée** de ce qu'elle voyait comme un concurrent [flmf7ab2ep-708]
 - b. Le juge d'instruction Armand Riberolles s'est évertué à reprendre les actes annulés par la cour d'appel de Paris. [frwiki_50.1000_00685]

2.1.2 Autonome

Dans les cas d'autonomie du seV, il y a un V correspondant mais son sens et/ou sa syntaxe diffère de ceux du seV de manière notable et non prévisible. Cette différence sémantique entre seV et le V correspondant doit être marquée linguistiquement. Elle peut être mise en évidence par un figement du syntagme impliquant le seV (autonome-figé), par une différence de réalisation syntaxique de leurs arguments respectifs (Autonome-syntaxe), par une différence de restriction de sélection sur l'un de leurs arguments (Autonome-sélection), par une différence d'aspect lexical (Autonome-aspect) ou encore par une spécificité en termes de construction (Autonome-construction).

Nota bene : pour les cas d'autonomie, on compare au seV le V correspondant ayant comme complémentation celle du seV plus un objet direct ou indirect. A noter également

que dans l'arbre d'application des tests, les tests pour d'autonomie ne s'appliquent qu'à des occurrences pour lesquelles les catégories parallèle, antipassif et bénéfactif ont été écartées.

Autonome-figé Lorsque le seV et l'un de ses compléments forment une expression polylexicale mais que ça n'est pas le cas du V correspondant accompagné du même complément, on indique que la séquence incluant le seV est figée. En (5a) par exemple, la séquence non réfléchie correspondant à se voiler la face (voiler la face (\dot{a}/de qqn)) n'est employée que dans le sens littéral de couvrir le visage de quelqu'un et n'est donc pas figée. C'est le cas également de se jeter à l'eau puisque jeter quelqu'un à l'eau ne s'emploie pas pour signifier qu'on l'engage dans une entreprise risquée mais seulement dans le sens concret de le faire tomber dans l'eau.

- (5) a. Monsieur le Président, chers collègues, Monsieur Sakellariou, je ne soutiens pas M. Dupuis, mais je pense qu'il ne faut pas se voiler la face. [Europar.550 00084]
 - b. On ne sait pas très bien si tels ou tels établissements financiers nationalisés se sont jetés à l'eau pour imiter le privé [...] ou bien si c'est le privé [...] qui a mené la danse. [flmf7ak2ep-903]

Si le figement n'est pas propre à la forme seV mais vaut aussi pour le V correspondant, comme par exemple se prendre la tête et prendre la tête (à qqn), on ne conclut pas à Autonome-figé, et il faut déterminer le type de relation qui existe entre ces deux séquences figées.

Autonome-syntaxe Les seV sont étiquetés Autonome-syntaxe lorsque le V correspondant n'a pas comme cadre(s) de sous-catégorisation possible(s) celui du seV augmenté d'un objet direct ou indirect. En (6a), le verbe s'attendre a un complément indirect que n'a pas le verbe attendre (X attendre Y). De même, en (6b), s'occuper sous-catégorise un complément en de que n'a pas le verbe occuper (X occuper Y).

- (6) a. Du fait de leur mécanisme d'action, on peut s'attendre à ce que l'utilisation combinée de médicaments anticoagulants [...] augmente le risque de saignement. [emea-fr-dev 00177]
 - > SN s'attend à SN/à ce que P
 - >*SN attend (à) Y à SN/à ce que P
 - b. Puis, elle décide de rester à la maison pour **s'occuper** de sa fille et de ses deux fils Denis et René. [annodis.er_00396]
 - > SN s'occupe de SN
 - > *SN occupe (à) Y de SN

Autonome-sélection Les structures argumentales des V et seV diffèrent non plus en terme de nombre d'arguments et/ou de réalisation syntaxique d'un argument mais en terme de restriction de sélection, autrement dit de type sémantique des arguments. Les formes seV illustrées en (7) ont une structure argumentale qui ne diffèrent pas de celle(s) de leur V correspondant en termes syntaxiques (dérouler est transitif direct et accrocher est ditransitif) mais en terme de restriction de sélection : on ne peut pas dérouler des manifestations (7a), ni accrocher quelqu'un à des chances de survie (7b).

(7) a. Elles [les manifestations] se sont généralement déroulées dans le calme, les manifestants acceptant de se disperser en cas d'intervention des forces de l'ordre. [flmf7af2ep-652]

b. "On continue à bosser, la tête vide", résume ce journaliste qui veut **s'accrocher** à toutes les chances de survie, "même s'il n'y en a que deux sur dix". [flmf7aa1ep-195]

Autonome-aspect On postule également une autonomie du seV lorsqu'il y a une différence d'aspect manifeste entre ce dernier et son V correspondant. Dans les exemples en (8), les verbes s'élever (a tel montant) et set trouver (qqpart) sont statifs alors que leurs V correspondant (elever qqch à tant et trouver qqn qqpart) sont dynamiques.

- (8) a. Il repose sur le trésor de guerre d'Andrew Wang qui s'élève à un milliard de francs suisses. [frwiki 50.1000 00353]
 - b. Mais peu avant 14 h, la jeune fille prévenait sa famille qu'elle était saine et sauve et qu'elle se trouvait à Lyon. [annodis.er_00388]

Nota Bene – Par "différence d'aspect manifeste", on entend essentiellement une différence de dynamicité entre le seV et son V correspondant. Les différences aspectuelles plus fines telles que celles induites par l'antipassif (voir infra) ne sont pas considérées ici comme suffisantes pour constituer un cas d'autonomie.

Autonome-construction Les formes seV notée Autonome-construction sont des verbes dont le sujet correspond à l'objet (direct ou indirect) de l'infinitif qu'il introduit, comme illustré en (9) avec les constructions en se faire, se voir et se laisser.

- (9) a. Pierre s'est fait abattre par la Police.³
 - b. Les participants à cette manifestation se verront offrir des lunettes de protection. [annodis.er_00129]
 - c. Pierre se laisse prendre en photo.

Ce phénomène étant atypique dans le lexique des verbes (on ne lui connaît *a priori* pas d'équivalent dans les verbes simples), on en fait une catégorie d'autonome particulière.

2.2 Cas de réflexivisation

Les cas de réflexivisation sont le Réflexif (section 2.2.1), l'Autocausatif (section 2.2.2) et le Réciproque (section 2.2.3).

2.2.1 Réflexif

Une forme seV est classée réflexive lorsque son sujet joue le rôle de l'objet du V (direct ou indirect) mais également celui du sujet de ce même V. Ainsi, en (10a), ce sont les actionnaires eux-mêmes qui se considèrent responsables, tout comme, en (10b), c'est à soi qu'on donne les moyens de faire quelque chose.

- (10) a. Les actionnaires doivent se considérer comme responsables. [flmf7ab2ep-742]
 - b. Plus largement, Robert Gros souligne la nécessité d'intégrer la mobilité interne dans une politique de gestion prévisionnelle de l'emploi de façon à poser les problèmes longtemps à l'avance pour se donner les moyens de les résoudre dans la mesure du possible.[flmf7af2ep-572]

 $^{^{3}}$ Pour se faire, on ne fait pas la distinction entre le cas causatif réflexif (Je me fais soigner) et le cas causatif passif comme (9a).

Dans les exemples précédents, le sujet du seV joue le rôle de l'objet du V, que celui-ci soit direct (considérer \mathbf{qqn}) ou indirect (donner qqch à \mathbf{qqn}). On considère également comme relevant du réflexif le cas du datif de possession inaliénable : une partie du corps (11b) ou possession abstraite (11c).

- (11) a. Il est administré aux patients qui présentent un risque de fracture, notamment ceux s'étant récemment fracturé la hanche à la suite d'un faible traumatisme, comme une chute. [emea-fr-test 00009]
 - b. En clair à ce jour 8 millions de femmes en France se détruisent la santé avec la pilule oestro-progestative.

2.2.2 Autocausatif

Un verbe seV est autocausatif lorsque son sujet renvoie à une entité qui joue un rôle l'impliquant elle-même, comme pour le réflexif, mais sans que ce rôle corresponde à un amalgame du sujet du V et de l'objet du V. Ainsi, en (12a), celui qui se jette dans le vide n'accomplit pas la même action que s'il jetait quelqu'un dans le vide. De même, en (12b), le sujet de se rappeler (qqch) correspond à un Experienceur, alors que celui de rappeler (qqch) è qqn est agentif.

- (12) a. Habitant au deuxième étage, il est monté au cinquième par l'escalier de service et a ouvert une fenêtre pour se jeter dans le vide. [frwiki 50.1000 00508]
 - b. M. Wurtz devrait peut-être se rappeler qu'il n'y a pas si longtemps, des collègues de son parti, des maires communistes français, envoyaient des bulldozers contre des foyers d'immigrés en France. [Europar.550_00046]

2.2.3 Réciproque

Une forme seV est dite réciproque si elle induit une réciprocité d'action (ou d'état) des éléments dénotés par son sujet pluriel ou collectif. Quand le verbe correspondant à l'action (ou à l'état) d'un des éléments est non réfléchi, on utilisera la catégorie **réciproque de V** (13a), quand il est réfléchi, on utilisera **réciproque de seV** (13b), sans détailler plus avant de quel type de seV il s'agit.

- (13) a. Ces partis se sont partagés des commissions occultes \equiv chacun des partis a partagé avec les autres des commissions
 - b. les deux sportifs s'attachent l'un à l'autre \equiv l'un des sportifs s'attache à l'autre et réciproquement

Nota bene – le réciproque couvre uniquement des formes en contexte dont le sujet est pluriel ou collectif (et impliquant une réciprocité entre les participants évoqués par ce sujet), indépendamment du fait que la réciprocité soit inhérente à la sémantique du V (13a) ou pas (13b). Pour les premiers (verbes dits "naturellement réciproques" ou coopératifs), on aura réciprocité impliquée même dans le cas d'un sujet singulier non collectif (p. ex. Mon chat s'est battu (avec un autre chat)), mais ce cas ne rentre pas dans notre catégorie réciproque. Dans ce dernier cas, on type la relation qui existe entre le seVet le Vapparenté (ici, entre se battre et battre).

2.3 Cas d'effacement du sujet du V

Les cas de promotion de l'objet du V (et l'effacement de son sujet) au rang de sujet du seV concernent le Médiopassif (2.3.1) et l'Anticausatif (2.3.2)

2.3.1 Médiopassif

La forme seV est dite médiopassive lorsque le sujet du seV joue le rôle de l'objet du V et que l'actant correspondant au sujet du V est sémantiquement interprétable dans la situation dénotée par seV. En (14a), il faut quelqu'un pour effectuer un paiement et, en (14b), quelqu'un pour observer les valeurs minimales.

- (14) a. Le dirigeant de la Somatem avait confirmé que ce marché devait entraîner "le versement d'une commission d'entre 1% et 5% du montant du marché, dont le paiement devait s'effectuer à l'étranger". [frwiki 50.1000 00712]
 - b. Les valeurs minimales **s'observent** après 7 jours pour les marqueurs de résorption, et après 12 semaines pour les marqueurs de formation. [emea-frtest 00203]

La présence de l'actant interprétable en contexte doit pouvoir être linguistiquement testée, essentiellement par l'ajout de modifieurs orientés agent (voir section 3.2.7 pour les tests permettant d'identifier cet actant).

2.3.2 Anticausatif

La forme seV est anticausative lorsque l'actant correspondant au sujet du V n'est ni exprimé ni présent dans l'interprétation du seV. En (15a), rien n'indique ce qui a mené au changement des doutes en inquiétudes et, en (15b), ce qui a limité la toxicité à des effets de ce type.

- (15) a. Après la conclusion du marché taïwanais, les "doutes" du dirigeant de Thomson se changèrent en inquiétudes. [frwiki_50.1000_00382]
 - b. La toxicité chez l'animal lors d'expositions répétées ou continues [...] s'est limitée à des effets pharmacologiques exagérés. [emea-fr-dev_00358]

Remarque — Pour rappel, certaines formes réfléchies anticausatives ont un équivalent non marqué (p. ex. Le câble s'est rompu / Le câble a rompu). Nous adoptons ici une acception potentiellement restreinte du terme anticausatif dans la mesure où il qualifie les formes seV qui répondent à la définition donnée ci-dessus et qui partagent les mêmes restrictions de sélection que leurs verbes apparentés (dans le cas contraire, on conclut à un cas d'autonomie, voir supra). Nous n'avons pas évalué si cette dernière condition s'appliquait également aux cas de constructions non marquées qualifiée d'autocausative dans la littérature (comme dans la corde a cassé).

2.4 Cas de synonymie

Les classes impliquant un rapport de synonymie entre seV et V (mêmes arguments) sont l'Antipassif (section 2.4.1), le Parallèle (section 2.4.2) et l'Autobénéfactif (section 2.4.3)

2.4.1 Antipassif

Dans le cas de l'antipassif, la forme seV est en relation d'équivalence sémantique totale avec le V apparenté. La différence entre les deux est syntaxique, l'objet du seV étant indirect alors que celui du V est direct. En (16), se saisir du volant est sémantiquement équivalent à saisir le volant.

(16) S'apercevant que son mari avait soudainement perdu connaissance, l'épouse, passagère avant, a tenté de garder le véhicule en ligne droite en se saisissant du volant. [annodis.er 00103]

Nota bene – Les distinctions aspectuelles fines entre les antipassifs et leurs verbes apparentés repérées dans la littérature (Janic 2016:189), telles que l'aspect plus inchoatif et moins duratif d'agripper par rapport à s'agripper, ne sont pas prises en compte ici. On considère en effet que ces distinctions, bien que palpables, ne sont pas suffisantes pour révéler un cas d'autonomie.

2.4.2 Parallèle

Le cas du parlallèle est similaire à celui de l'antipassif (quasi-synonymie entre le seV et son V apparenté) mais il s'en distingue par le fait qu'il conserve la même sous-catégorisation syntaxique (il n'y a pas d'oblicisation de l'objet comme dans l'antipassif). En (17) l'occurrence de s'imaginer que P peut être paraphrasée par son équivalent non réfléchi ($plus\ il\ imagine\ que\ les\ réparations\ seront\ importantes$)

(17) Plus le client attend sans être tenu au courant, plus il s'imagine que les réparations seront importantes ou que sa facture sera élevée.

2.4.3 Autobénéfactif

L'autobénéfactif implique également une synonymie entre le seV et le V. Très productif, à l'oral notamment, ce type de réfléchi se caractérise par le fait qu'il s'applique à des V qui ne sous-catégorisent pas de complément datif et par une interprétation bénéfactive du pronom réfléchi ("pour soi"). En (18), le seV peut-être paraphrasé par son V apparenté (= il a bu une bière), lequel ne régit pas de complément datif.

(18) Il s'est bu une bière avant de prendre le train

3 Méthode d'attribution d'un type

Les types de la classification ayant été présentés dans la section précédente, il convient à présent de décrire la procédure à employer pour attribuer l'un de ces types à une forme seV donnée.

3.1 Principes généraux

3.1.1 Identification du seV

Pour rappel (voir supra, section 1), la méthode adoptée pour attribuer à une forme seV l'un des types présentés dans la section précédente consiste, à partir de cette occurrence, à expliciter les propriétés lexicales de l'unité en jeu (notamment les propriétés syntaxiques et sémantiques de sa structure argumentale) puis dans un second temps, à voir si ces propriétés sont compatibles avec au moins une des complémentations du verbe correspondant, lorsque celui-ci existe. Si c'est le cas, c'est cette structure du V qui sera retenue pour évaluer la relation existant entre la forme seV et son verbe apparenté.

La méthode adoptée implique ainsi de prendre en compte l'éventuelle polysémie de la forme seV à traiter. Dans (19) par exemple, il s'agit de 'se défendre contre quelque chose' et non de 'se défendre d'avoir fait (ou autre) quelque chose'.

(19) Il a reçu des coups sans chercher à se défendre.

On identifie ainsi le sens du seV à partir du contexte, en laissant ses éventuels autres sens en dehors de l'analyse. En revanche, on ne distingue pas de manière directe la polysémie de la forme V correspondante. Ce sont les tests formels d'autonomie qui éventuellement ne retiennent qu'un ou plusieurs sens de la forme V avec le(s)quel(s) continuer l'analyse. En effet, autant la polysémie du seV peut être évaluée étant donné que l'on part d'une occurrence de ce seV, autant savoir a priori avec quel sens du V mettre le seV en relation est hasardeux, et doit être cadré au moyen de tests formels.

3.1.2 Attestation et fréquence

L'analyse de la relation entre un seV observé et le V associé ne prend pas en compte la fréquence des deux formes. Bien que cette information ait, à n'en pas douter, une influence sur la perception du lien existant entre une forme seV et son verbe apparenté, elle n'entre pas en compte, pour des raisons essentiellement pratiques, dans le protocole d'annotation. Ainsi, si le seV à analyser peut être mis en relation avec un V partageant ses propriétés argumentales et que ce V est attesté en synchronie, cela suffit à établir un lien entre le seV et le V (donc à ne pas conclure à un cas d'autonomie), même si ce dernier n'est que rarement attesté. Par exemple, enrhumer qqn (dans le sens de 'causer un rhume chez qqn'^4) est beaucoup plus rare que s'enrhumer mais puisqu'il est attesté sur le Web, comme illustré en (20), on ne conclut pas à un cas d'autonomie du seV.

(20) Il a enrhumé le bébé, Il a fait tomber le pot de fleurs, Il a tourné la tête à la girouette! Méfiez-vous des courants d'air! Répète ma grand-mère.

De même, la forme non réfléchie de s'obstiner est décrite comme vieillie ou littéraire dans les dictionnaires mais on en trouve des occurrences en corpus, telle que (21). Là encore, on ne concluera donc pas à un cas d'autonomie du seV.

(21) Et ce silence complet l'obstinait à poursuivre la raison de sa condition.

3.2 Protocole de décision

Une fois identifiés le seV et ses propriétés lexicales, le typage d'une occurrence se fait en suivant un arbre de décision, fourni en section 3.3. Cet arbre enchaîne dans un ordre précis différents protocoles de décision à réponse binaire, chacun formant un noeud de l'arbre. Nous les présentons ci-dessous, dans cet ordre.

3.2.1 Noeud 0: Protocole pour le réciproque

Pour déterminer si une forme seV avec sujet pluriel ou collectif est un cas de réciproque, on part de l'occurrence, de forme (22a), à partir de laquelle on crée une version avec argument supplémentaire de forme (22b).

(22) a.
$$X$$
 et Y se V (W)
b. X (se) V (W) (à $/$ de $/$ avec $/$ contre $/$ \emptyset) Y

Notons que le complément noté par W ne doit pas contenir un argument de même fonction que l'argument supplémentaire, comme en (23) où avec une tenancière de bar correspond à W, sans quoi on retombe sur un cas de conversif (ex. qqn se bat avec qqn, voir supra, section 2.2.3).

⁴Pas dans le sens footballistique nouvellement apparu.

(23) Les tentaculaires maisons de courtage japonaises, dont on admirait naguère l'universalité se compromettent avec une tenancière de bar [...] [flmf7ae1ep-111]

S'il y a équivalence sémantique entre les 2 versions, alors on a un réciproque : **réciproque** de seV si la version transformée (22b) contient un seV, comme se confronter en (24a), réciproque de v si elle ne le contient pas, comme connaître en (24b).

- (24) a. Car, si on laisse l'offre et la demande de devises se confronter librement, le cours du dollar risque de flamber bien davantage qu'il ne l'a fait récemment [...]. [flmf7aa1ep-269]
 - = l'offre de devises se confronte librement avec la demande de devises
 - b. Dans des cantons où tout le monde se connait, il n'est pas question un instant de ne pas être là. [flmf7af2ep-963]
 - = tout le monde connaît tout le monde

S'il n'y a pas équivalence sémantique, comme en (25), l'occurrence ne relève pas du réciproque.

(25) [...] tous les experts s'attendent à voir notre économie croître de nouveau cette année [...]. [flmf7aa1ep-230]
 ≠ des experts (s')attendent à voir notre économie avec des experts

3.2.2 Noeud 1: Protocole pour l'intrinsèque

En cas de doute sur l'existence d'un V correspondant à une forme seV, on effectue une recherche en corpus et on consulte au besoin un dictionnaire (TLF ou Petit Robert). Si la recherche en corpus est infructueuse et que le verbe correspondant est répertorié mais que son emploi est marqué comme vieilli (p. ex. acharner), technique (p. ex. adonner), dérivé de la forme du verbe pronominal (p. ex. $suicider\ qqn$) ou toute autre marque de variation par rapport à la norme (référence, Petit Robert), la forme seV est considérée comme intrinsèque. En revanche, si la recherche en corpus fournit des attestations récentes du verbe non réfléchi, même peu nombreuses, la forme seV ne sera pas considérée comme intrinsèque. Par exemple, le verbe s'abstenir en (26) n'est pas intrinsèque puisque l'on trouve des attestations récentes d'une forme non réfléchie, dont l'une est présentée en (27).

- (26) Cette anticipation se nourrit d'espoirs, notamment celui de voir la Banque fédérale d'Allemagne, sinon assouplir sa politique restrictive, du moins s'abstenir de la durcir dans les mois qui viennent, ce qui n'est nullement acquis. [flmf7aa2ep-913]
- (27) Il se voit plutôt, selon ses propres termes, comme étant sans cesse « à la recherche de l'image possible », ce qui l'abstient de se cantonner à un style défini.

3.2.3 Noeud 2: Protocole pour l'antipassif, le parallèle ou l'autobénéfactif

Contrairement au protocole adopté par la suite pour les autres types de seV, la méthode permettant de voir si l'on a affaire à un cas d'antipassif, de parallèle ou d'autobénéfactif consiste à construire une occurrence de V avec les mêmes arguments que ceux possibles pour le seV, sans rajouter d'objet direct ou indirect supplémentaire, comme illustré en (28).

(28) a. X seV W b. X V W

Pour qu'il y ait antipassif, parallèle ou autobénéfactif, il faut qu'il y ait quasi-synonymie

(notée par le symbole ≅ dans les exemples qui suivent) entre les deux structures (28a) et (28b). Les différences aspectuelles fines (autres que la dynamicité) et les différences de connativité sont tolérées. L'exemple en (29) sera ainsi considéré comme un cas d'antipassif car quasiment équivalent à la structure (28b) apparentée.

(29) se refuser à faire quelque chose (\cong refuser de faire quelque chose)

On considérera en revanche qu'il n'y a pas quasi-synonymie dans l'exemple suivant (30) puisque le verbe réfléchi implique une composante de sens (le qqch est probable aux yeux du sujet) non impliquée par le verbe non réfléchi.

(30) s'attendre à qqch (\ncong attendre qqch)

La différence entre antipassif d'une part et parallèle et autobénéfactif d'autre part tient à l'oblicisation ou non de l'objet du verbe non réfléchi : dans le cas de l'antipassif, le V est transitif direct, alors que le seV sous-catégorise un complément oblique avec le même contenu lexical, comme dans les exemples en (30) et (29). Dans le cas du parallèle (31a) et de l'autobénéfactif (31b), le complément sous-catégorisé par le seV reste transitif.

- (31) a. Paul s'imagine que tout va bien. (≅ Paul imagine que tout va bien)
 - b. Paul se boit une bière sur la terrasse (≅ Paul boit une bière)

La différence entre le parallèle et l'autobénéfactif réside dans le fait que ce dernier i) a un pronom réfléchi qui s'interprête comme un bénéfactif ("pour soi"), ii) qu'il est produit à partir d'un verbe non réfléchi qui ne régit pas de complément datif⁵ (cf. *boire* en (31b)) et iii) qu'il est beaucoup plus productif, notamment à l'oral, que le parallèle et l'antipassif, dont les seV sont plus rares et lexicalisés.

3.2.4 Noeud 3: Protocoles pour l'autonomie

Protocole pour l'autonomie de figement

Pour déterminer si l'on est en présence d'un cas d'autonomie de figement, comme pour tous les autres cas qui suivront, on compare le seV avec son V correspondant auquel on ajoute un objet direct ou indirect, comme présenté en (32b).

- (32) a. X seV W (complémentation éventuellement vide)
 - b. XV(à)YW

Pour rappel, une forme seV reçoit l'étiquette Autonome-figée uniquement si elle correspond à une expression polylexicale (EP) alors que son syntagme verbal correspondant est libre : c'est le cas pour se voiler la face (vs voiler la face à/de qqn) et s'arracher les cheveux (vs arracher les cheveux à/de qqn) en (33). Si le syntagme verbal apparenté correspond lui aussi à une EP (p. ex. se prendre la tête / prendre la tête à qqn), il faut déterminer le type de relation entre ces deux EP (Autocausatif dans le cas de se prendre la tête).

- (33) a. [...] je ne soutiens pas M. Dupuis, mais je pense qu'il ne faut pas se voiler la face. [Europar.550 00084]
 - b. Les partisans du libre-échange peuvent s'arracher les cheveux. [flmf7ag2ep-916]

Pour déterminer si une séquence donnée est ou non figée, on recourt à deux tests classiquement cités dans la littérature : la substitution et l'insertion (cf guide d'annotation du projet

⁵Sinon, on serait en présence d'un cas de réflexif.

Parseme). Ces tests sont appliqués à la séquence seV et à la séquence apparentée côté V. Les tests indiquent un figement lorsque le résultat est agrammatical ou lorsqu'il produit un changement de sens inattendu au regard de la modification introduite.

- 1. Substitution d'un des éléments de la séquence par un mot proche
- Ex. 1 Cela ne sert à rien de se voiler {la face / # le visage}, il faut accepter la situation.

 Il décide alors de lui voiler {la face / le visage} en le recouvrant d'un drap.
 - \Rightarrow Puisque se voiler la face, dans le contexte dans lequel il est employé, est une séquence figée et que voiler la face ne l'est pas, on code se voiler la face comme Autonome-figé
- Ex. 2 Pierre se {prend /# saisit} beaucoup la tête ces derniers temps.

 Marie {prend /# saisit} beaucoup la tête à Pierre ces derniers temps

 ⇒ puisque les deux séquences sont figées, on applique de manière régulière la suite des tests, avec la séquence voiler la face comme V correspondant
- 2. Insertion d'un modifieur (du N, l'insertion de modifieurs du V étant *a priori* possible pour les EP verbales).
- Ex. 1 Les partisans du libre-échange s'arrachent {les cheveux / # les cheveux blancs}.

 Elle lui arrache {les cheveux / ses cheveux blancs}.
 - \Rightarrow Puisque s'arracher les cheveux, dans le contexte dans lequel il est employé, est une séquence figée et que arracher les cheveux (à qqn) ne l'est pas, on code s'arracher les cheveux comme Autonome-figé
- Ex. 2 Les trois compères se tiennent {la dragée / # la petite dragée} haute.

 Il tient {la dragée / # la petite dragée} haute à ses concurrents.
 - \Rightarrow Puisque tenir la dragée haute (à qqn) est figée, on applique de manière régulière la suite des tests

Nota Bene — dans les cas où la séquence étudiée inclut un clitique, on considère que celle-ci est figée si l'interprétation est possible sans donner une référence précise au clitique (pseudo-clitique), comme dans l'exemple en (34) où l'on comprend de quoi la France devrait se sortir.

(34) Dans ce climat morose, la France, tirant les bénéfices de la politique de "désinflation compétitive" devrait s'en sortir un peu mieux. [flmf7ak1ep-437]

Protocole pour l'autonomie de syntaxe

Rappel – une forme seV reçoit l'étiquette Autonome-syntaxe si sa structure argumentale présente, par rapport à celle(s) du V correspondant, une différence de sous-catégorisation autre que la seule suppression de l'objet direct ou indirect du V (cf. anticausatif, médiopassif, réflexif). Rappelons également ici que les antipassifs et les parallèles, qui relèvent techniquement de l'autonomie de syntaxe, ont été diagnostiqués en amont (voir supra section 3.2.3).

Pour identifier une autonomie de syntaxe, on regarde si, pour chacune des listes de souscatégorisation du seV (réalisation et classe grammaticale des arguments), représenté en (35a), il est possible de produire une structure du type (35b).

(35) a. X seV W (complémentation éventuellement vide)

b. XV(à)YW

Si pour la complémentation observée ou inférée⁶ du seV, le V avec la même complémentation modulo l'ajout d'un objet direct ou indirect (i.e. (35b)) est impossible, alors on conclut à l'autonomie de syntaxe, comme illustré en (36) :

- (36) a. Paul s'aperçoit de son erreur.
 - b. Chacun s'accorde à souligner les avancées.
 - c. Le CEPD se félicite que le visa et le titre de séjour ne soient plus liés.

En (36a), le verbe apercevoir n'a pas d'argument introduit par de (X apercevoir Y *de Z); en (36b), le verbe accorder n'a pas d'argument introduit par à qui puisse être réalisé par une proposition infinitive (X accorder Y à Z_{*Prop_inf}); en (36c) enfin, certes le verbe féliciter s'observe dans la structure X féliciter Y que P (p. ex. Je te félicite que ton compte Y ou Tube et ton blog aient autant de succès.) mais a priori uniquement lorsque Y est réalisé par un pronom (X féliciter Y_{*SN} que P).

Nota Bene 1: caractérisation de la structure argumentale du seV- La détermination du cadre de sous-catégorisation complet du seV dont on considère une occurrence est une tâche délicate. Outre la complémentation observée pour l'occurrence, l'annotateur doit penser aux éventuels autres compléments optionnels et aux éventuelles autres réalisations possibles d'un argument. L'exemple en (37) montre que s'attendre prend un complément indirect (introduit par \grave{a}) phrastique mais il faut penser au fait qu'il peut aussi être nominal (s'attendre \grave{a} cette utilisation).

(37) Du fait de leur mécanisme d'action, on peut **s'attendre** à ce que l'utilisation combinée de médicaments anticoagulants [...] augmente le risque de saignement. [emea-fr-dev 00177]

Nota Bene 2 : distinction argument/ajout - Identifier la structure argumentale d'un verbe implique de pouvoir distinguer entre argument/complément et ajout/modifieur, tâche pouvant également s'avérer complexe. Pour conclure à une autonomie mise en évidence par la syntaxe, il faut en effet déterminer quels sont les compléments du seV par opposition à des ajouts. Par exemple, la question se pose de savoir si auprès de qqn dans se renseigner auprès de quelqu'un est un complément du verbe ou seulement un ajout. De même si un complément du seV a un équivalent syntaxique du côté du V mais que cet équivalent correspond à un ajout du verbe, on conclura à une autonomie. Par exemple, on observe se pencher sur le berceau et pencher la lampe sur la table mais le groupe introduit par sur est plus argumental dans le cas du seV que dans le cas du V. Les deux heuristiques proposées pour guider l'analyse sont le test en "le faire" (Bonami 1999), qui, s'il s'applique (en fonction de la sémantique du verbe), constitue une condition nécessaire et suffisante pour conclure à un ajout. On conclura donc en faveur d'une analyse en terme de complément pour auprès du comité (38).

(38) Paul s'est renseigné à plusieurs reprises, ? il l'a fait auprès du comité, auprès du BDE, auprès de ses pairs...

On prend également en considération les obligatoires sémantiques "distinctifs" : ceux qui précisent une classe d'éventualités (plus en tous cas que le temps, le lieu, la manière) sont

 $^{^6}$ C'est-à-dire pour les éventuelles autres complémentations de ce même sens de seV (ne considérer que les cas indubitables de complémentation inférée).

considérés comme des arguments. Exemple: se prononcer sur $qqch / pour \ qqch / s'incliner devant \ qqch / qqn$.

Protocole pour l'autonomie de sélection

À ce stade de l'analyse, on sait qu'il existe un V "syntaxiquement compatible" avec la forme seV à analyser, autrement dit que la structure en (37b), reprise ci-dessous en (39b), existe pour le V correspondant. On regarde alors si les restrictions de sélection des arguments du seV sont compatibles avec celles des arguments du V.

- (39) a. X seV W (complémentation éventuellement vide)
 - b. XV(à)YW

Les formes seV illustrées en (40) constituent des cas d'autonomie repérés par la sélection : en (40a) le sujet du verbe réfléchi ne peut apparaître comme objet du V correspondant (? $adresser\ des\ chaînes\ à\ des\ individus$) et en (40b), le complément introduit par sur du verbe réfléchi ne peut apparaître accompagné d'un objet de type humain auprès du V non réfléchi (? $appuyer\ qqn\ sur\ des\ prévisions$)

- (40) a. Les nouvelles chaînes sont thématiques et, plus généralistes, s'adressent à l'individu et plus seulement à la famille. [flmf7ab2ep-703]
 - b. Ils s'appuient, il est vrai, sur les prévisions des principaux organismes de conjoncture qui, tous, tablent sur une activité plus vive au premier semestre de 1992. [flmf7aa1ep-372]

Plus précisément, on considère comme révélateurs d'une autonomie de sélection les cas suivants:

- Le sujet du seV a des possibilités que n'a pas l'objet du V (dans des conditions où le type sémantique des autres arguments communs à V et seV est le même)
- Le complément du seV a des possibilités que n'a pas le complément qui lui correspond côté V

Nota bene 1 : caractérisation des restrictions de sélections — Attention à prendre en compte les restrictions de sélection générales pour l'acception de l'occurrence de seV, et pas uniquement la classe sémantique du sujet du seV en contexte. Dans l'exemple (41), il s'agit d'une opération qui s'achève. On peut certes achever une opération, mais s'achever accepte des sujets (ex. festival, moratoire) qui n'apparaîssent pas en position objet du verbe associé (?achever un festival, un moratoire). L'occurrence en (41) devra donc être marquée comme Autonome-sélection.

(41) [...] l'opération en faveur des chômeurs de longue durée, qui doit s'achever en novembre, n'en devient que plus urgente. [flmf7af2ep-764]

Nota Bene 2 : nombre intrinsèque — le nombre intrinsèque (forcément collectif ou non) d'un argument est considéré comme une différence de sélection. Par exemple, on conclura à un cas d'autonomie de sélection en (42) car le verbe se replier accepte aussi bien un sujet collectif (comme illustré dans l'exemple) qu'un sujet non collectif (Jean se replie dans sa chambre) tandis que du côté du V, seul un sujet collectif est a priori possible (replier ses troupes vers la frontière vs ?replier Jean vers sa chambre).

(42) La coordination a décidé de se replier dans les zones où elle se sent influente. [flmf7af2ep-971]

Il en est de même des emplois métonymiques ou apparentés. Par exemple, le fait que l'on puisse dire que quelqu'un se gare (quelqu'un désignant par métonymie sa voiture), mais pas garer quelqu'un relève de l'autonomie de sélection.

Protocole pour l'autonomie d'aspect

 \mathbf{Rappel} – On retient uniquement la distinction dynamique / statique comme différence d'aspect.

Le test permettant de mettre en évidence le caractère dynamique d'un verbe est être en train de V/seV: si la forme verbale est possible dans ce contexte, elle est dynamique, sinon, elle est stative. Si l'on observe une différence en terme de dynamicité entre le seV et son verbe formellement apparenté, on conclut à une autonomie révélée par l'aspect lexical : c'est le cas en (43), où s'élever dénote une situation stative au contraire de élever.

(43) Le service de la dette au Nigéria s'élèvera à 5,6 milliards de dollar en 1992 [...]. [flmf7aa1ep-332]

Nota Bene – Il arrive que le V correspondant au seV ait des emplois statifs et des emplois dynamiques. Les éventuels V qui n'ont pas le même aspect que le seVne sont plus considérés par la suite.

3.2.5 Noeud 4: Protocole pour évaluer le rôle respectif des sujets des seVet V

Rappel — Au sortir des tests d'autonomie, on sait qu'il existe au moins un Vdont la structure de compléments a les mêmes propriétés de syntaxe (modulo un argument) et de sélection ainsi que le même aspect lexical que le seV. C'est ce V, appelé verbe correspondant apparenté (cf. supra Introduction), que l'on considère pour la suite de l'analyse.

A ce stade (nœud 4 dans l'arbre de décision), le processus de décision implique de se demander si le sujet du seV, en contexte, porte le rôle du rôle du sujet du V. Le terme de rôle renvoie ici aux rôles thématiques comme Agent, Patient, Experienceur, etc. L'idée sous jacente est que si le rôle du sujet du seV n'inclut pas celui du sujet du V, c'est que ce dernier n'est pas exprimé et qu'on est donc en présence d'un cas de promotion de l'objet (nœud 6 menant à Médiopassif ou Anticausatif). A l'inverse, si le sujet du seV inclut celui du V, c'est qu'on est dans un cas de réflexivisation (nœud 5 menant à Réflexif ou Autocausatif). Les exemples en (44) illustrent des cas où le sujet du seV porte celui du V. Ceux en (45) des cas où le sujet du seV ne porte pas celui du V.

- (44) a. Paul_{Agent+Benef} se soigne Paul_{Agent} soigne le malade
 - b. $Paul_{Experienceur+Stimulus}$ s'aime $Paul_{Experienceur}$ aime ses enfants
 - c. Paul_{Agent/Patient} s'assoit Paul_{Agent} assoit sa fille
- (45) a. Ce vin_{Theme} se boit frais Paul_{Agent} boit ce vin frais
 - b. Ces cas_{Theme} se voit $rarement On_{Cognizer}$ voit rarement ces cas
 - c. La vase_{Theme} s'est cassé Paul_{Agent} a cassé le vase

Nota bene – La détermination du rôle sémantique d'un sujet repose en partie sur l'intuition. Un certain nombre de tests sont toutefois disponibles pour décider du caractère agentif (et partant, causateur) d'un sujet :

- l'impératif (décontracte-toi vs ?ennuie-toi)
- l'ajout d'une proposition de but de type pour Vinf (il regarde la télé pour se décontracter vs ?il éteint la télé pour s'ennuyer).

3.2.6 Noeud 5: Protocole pour distinguer entre réflexif et autocausatif

Rappel – l'élément dénoté par le sujet des seV réflexifs et les seV autocausatifs effectue une action qui l'implique lui-même. La différence entre les deux réside dans le fait que, dans le cas de l'autocausatif, le rôle joué par le sujet du seV ne correspond pas à un amalgame des rôles respectivement joués par le sujet et l'objet du V (cf. section 2.2).

Six élements, présentés ci-dessous, permettent de déterminer si l'on est en présence d'un réflexif ou d'un autocausatif. Les deux premiers portent sur les propriétés lexicales des seV et de leur V associé. Les quatre suivants sont des tests proprement dits, qui constituent des conditions suffisantes de réflexif ou autocausatif selon les cas. Attention, comme pour tous les tests, il faut veiller à une stabilité du sens du seV lors de leur application. Si ces quatre tests échouent, on conclut à autocausatif.

- 1. Si le sujet du seVn'est pas compatible avec les restrictions de sélection du sujet du V, par exemple si le sujet du seV est animé alors que le sujet du V ne l'est pas, alors on conclut à autocausatif.
 - Ex. s'obstiner et se résigner prennent des sujets animés mais leurs correspondants non réfléchis (rares dans les deux cas) ne sont attestés qu'avec des sujets non animés
- 2. Si le sujet du seV et le sujet du V, l'un et l'autre de type animés, se distinguent en terme de condition d'intentionnalité (le sujet du seV est toujours intentionnel alors que le sujet du V ne l'est pas toujours, ou inversement), alors autocausatif (dans le cas contraire, on ne conclut rien). Le sujet d'un verbe est intentionnel lorsqu'il accepte la tournure S a décidé de V/seV.
 - Ex. Se rappeler n'est pas intentionnel alors que rappeler (quelque chose à quelqu'un) l'est \Rightarrow Autocausatif (NB: le test s'applique ici pour le lien entre le "se rappeler" et le "rappeler" communicationnel, cf. le "rappeler" cognitif "Stimulus rappelle Theme à Experiencer" est non intentionnel également (Avec ses fossettes, elle lui rappelait tellement sa propre fille).
 - Ex. Persuader et se persuader ont les mêmes conditions d'intentionnalité \Rightarrow on ne conclut rien
- 3. Si V dans N se V s'interprète de la même façon que V dans N ne V que/qu'à lui-même (ou sa version clivée : ce n'est que lui-même qu'il V ou c'est lui(-même) qu'il V), on conclut à réflexif.
 - Ex. Il ne voit/regarde/défend que lui-même
- 4. Si la construction I_i se V {mieux/plus vite} que x ne le_i V est possible (attention sans changement de sens sur le seV), alors on conclut à réflexif (dans le cas contraire, on ne conclut rien)
 - Ex. Il se défend mieux que son avocat ne le défend. ⇒ Réflexif
 - Ex. ? Il se promène plus souvent que son infirmière ne le promène. ⇒ on ne conclut rien
- 5. Si, avec au sujet au pluriel, la phrase X seV mutuellement / l'un l'autre / l'un à <math>l'autre n'est pas naturelle, alors on conclut à autocausatif.

- Ex. ?? Ils se promènent l'un l'autre / ils se lèvent l'un l'autre ⇒ autocausatif
- 6. Si X seV implique toujours logiquement que X est Vé par lui-même (ce qui revient à dire qu'il est incompatible avec Y V X), alors on conclut à réflexif (dans le cas contraire, on ne conclut rien).
 - Ex. Paul se rase tous les matins implique forcément que Paul est rasé par lui-même (incompatible avec Le barbier rase Paul tous les matins) \Rightarrow réflexif
 - Ex. Paul s'entraîne tous les matins n'implique pas forcément que Paul est entraîné par lui-même (comptablible avec le coach l'entraine tous les matins), il peut avoir un entraîneur \Rightarrow on ne conclut rien

3.2.7 Noeud 6: Protocole pour distinguer entre médiopassif et anticausatif

Rappel – La présence ou l'absence de l'actant correspondant au sujet du V dans le contexte de l'occurrence du seV à analyser permet de distinguer entre les cas d'anticausatif et les cas de médiopassif (voir supra section 2.3). On distingue les tests selon le rôle sémantique grossier du sujet du V.

- Si, lexicalement, le sujet du V apparenté (avec toute sa complémentation) est toujours intentionnel, comme illustré dans les exemples en (46), alors il s'agit d'un cas de médiopassif.
 - (46) a. Les valeurs minimales s'observent après 7 jours \rightarrow le sujet d'observer des valeurs est toujours intentionnel
 - b. Cette décision s'est prise hier (Zribi-Hertz 08) \rightarrow le sujet de prendre une décision est toujours intentionnel
 - c. La garde des enfants s'est décidée au mois d'août \rightarrow le sujet de décider de la garde des enfants est toujours intentionnel
- 2. Si, lexicalement, le sujet du V peut ou non être intentionnel, on applique des tests en contexte sur l'occurrence du seV pour tenter de déterminer la présence ou non d'un agent médiopassif.
 - T1 Ajout possible d'un modifieur agentif (ex. activement, avec beaucoup de volonté, avec entrain, avec acharnement, patiemment, à contre-cœur, par peur des représailles). NB: l'ajout ne doit pas donner l'impression d'introduire artificiellement un actant.
 - **T2** Ajout possible de sous l'effet de N, avec N pouvant apparaître comme sujet du V.

Les occurrences qui acceptent T1 mais non T2 sont étiquetées médiopassif (47a), celles qui acceptent T2 mais non T1 sont étiquetées anticausatif (47b) et celles qui acceptent les deux reçoivent la double étiquette médiopassif/anticausatif (47c). On décide que l'occurrence est un cas de anticausatif lorsqu'aucun des deux tests ne peut s'appliquer (47d).

(47) a. T1, non T2: Je voudrais que la coopération renforcée s'étende aux questions de politique étrangère et à d'autres domaines. (je voudrais que s'étende activement la coopération / la coopération s'étend ?? sous l'effet de l'accord) ⇒ médiopassif

- b. non T1, T2: Les os deviennent progressivement plus minces et plus fragiles et se cassent plus facilement. (sous l'effet de la décalcification, d'euxmêmes / ?? avec beaucoup de volonté) ⇒ anticausatif
- c. T1 et T2: Les sanctions se desserrent petit à petit (à contre-cœur / sous l'effet du rapprochement entre les deux pays) ⇒ médiopassif/anticausatif !! mais ?? le rapprochement entre les deux pays desserre les sanctions
- d. ni T1 ni T2: \Rightarrow anticausatif
- 3. Si le sujet du seV a le rôle Bénéficiaire, Expérienceur ou Patient, on ne considère que le test T1' présenté ci-dessous. Si celui-ci est valide, comme dans les exemples en (48), on conclut à médiopassif, sinon, on conclut à anticausatif.
 - T1' Ajout d'un modifieur "psychologique" (avec bonheur, regret, surprise ...)
 - (48) a. Des cadeaux comme ça, ça se reçoit tous les jours avec beaucoup de bonheur \Rightarrow médiopassif
 - b. Des animaux comme ça, ça se voit avec bonheur dans les zoos ⇒ médiopassif

3.3 Arbre de décision

